



**Direction Départementale de  
l'Agriculture et de la Forêt de  
Haute-Savoie**

**PROJET AGRICOLE DEPARTEMENTAL**

**HAUTE SAVOIE**

**2010**

**validé par la CDOA du 16 mai 2006**

# S O M M A I R E

Préambule p 4

**I - Les orientations pour 2010 : besoins à satisfaire et objectifs à atteindre**

**p 5**

## **Besoins et objectifs en matière d'emploi**

A – Installation, renouvellement et modernisation des exploitations p 6

B – Diversification de productions, d'activités dans le prolongement de l'exploitation p 7

## **Besoins et objectifs économiques**

A – Gestion de la ressource laitière et des droits à primes p 8

B – Organisation économique p 9

C - Valorisation des produits p 10

D – Maîtrise des charges d'investissements matériels et immatériels p 11

## **Besoins et objectifs dans les territoires pour une agriculture durable et respectueuse de l'environnement et du cadre de vie**

A – environnement p 12

B – Aménagement p 13

**II - Des actions et des moyens au service du projet agricole départemental**

**p 15**

## **Projet départemental en faveur de l'emploi**

A – Renouvellement des actifs agricoles. Modernisation des exploitations et amélioration des conditions de travail p 15

B – Diversification de productions, d'activités dans le prolongement de l'exploitation p 16

## **Projet départemental en faveur d'une organisation économique renforcée et de la valorisation collective des produits et de la maîtrise des charges des exploitations agricoles**

A – Organisation économique p 17

B – Valorisation des produits agricoles bruts ou transformés p 18

C – Maîtrise des charges d'investissements matériels et immatériels p 19

**Projet départemental en faveur d'une agriculture et d'un développement et aménagement durables et une réponse à la demande sociétale en matière d'environnement et de cadre de vie**

A – Développement/aménagement durable	p 20
B – Environnement	p 21

**ANNEXE : Etat des lieux/diagnostic sur l'agriculture de Haute-Savoie**

<b>Installations et renouvellement d'exploitations</b>	p 22
<b>Gestion de la ressource laitière et des droits à prime</b>	p 22
<b>Diversification de production et/ou d'activité</b>	p 23
<b>Environnement</b>	p 23
<b>Aménagement</b>	p 24
<b>Organisation économique</b>	p 24
<b>Valorisation des produits</b>	p 25
<b>Maîtrise des charges d'investissements matériels et immatériels</b>	p 26

## PREAMBULE

---

Un projet Agricole Départemental (PAD) a été approuvé et arrêté en 1997. C'est à ce projet que devaient se référer les instances habilitées soit à émettre des avis, soit à prendre des décisions, intéressant l'agriculture et, plus souvent, des exploitations agricoles prises individuellement. Le PAD est donc le cadre d'orientation, le fil conducteur de l'agriculture départementale que nous voulons dans 5 ans.

Or, le PAD est un « **livre ouvert** » qui s'écrit au fil du temps, en fonction d'un contexte de politique agricole et rurale local, mais aussi des réformes de l'OMC, de la PAC, et de la politique agricole française auxquelles ne peut prétendre se soustraire l'agriculture de Haute-Savoie.

Par ailleurs, il convient de souligner que toutes les décisions individuelles intéressant les exploitations du département, doivent être motivées, et sont exposées, par définition, à un recours ou à une contestation devant le tribunal administratif. La motivation des décisions individuelles doit donc être légale et pertinente. A cet égard, les mesures opérationnelles arrêtées et constituant l'annexe au PAD (schéma directeur départemental des structures, grille d'attribution des références laitières,...) prennent tout leur sens opérationnel.

La **Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture** est consultée en final par M. le Préfet sur le présent projet, élaboré par la Chambre d'Agriculture en lien avec le représentant de l'Etat dans le département, et après consultation des autres OPA départementales dites à vocation générale : FDSEA, Confédération Paysanne, JA, MSA, FDGEDA, SAFER, ainsi que la contribution à la réflexion des responsables des Commissions Inter-Organismes thématiques de la Chambre d'Agriculture, ainsi que le Comité Départemental d'Installation, et le CIELS.

Le PAD résultant d'une démarche collective aura une valeur fondamentale plus forte si la plupart des acteurs de l'agriculture inscrivent leurs actions dans le cadre des orientations arrêtées.

**Le PAD détermine, sur des objectifs partagés entre la Profession et l'Administration, « les priorités de la politique d'orientation des productions et d'aménagement des structures d'exploitations agricoles » au niveau départemental et veut aussi répondre aux attentes des agriculteurs, et de la société.**

**Tel est l'objet des orientations pour l'agriculture départementale en 2010, définies en besoins à satisfaire et en objectifs à atteindre, qui constituent la 1<sup>ère</sup> partie de ce projet.**

**La deuxième partie s'attache à définir les principales actions et moyens, au service de ce projet agricole départemental.**

## I- Les orientations pour 2010 : besoins à satisfaire et objectifs à atteindre

---

La vocation d'un projet c'est d'esquisser l'avenir tel qu'on voudrait le façonner.

C'est donc dans les 6-10 prochaines années qu'il faut projeter l'agriculture de Haute-Savoie.

Mais le sens de ces orientations, leur pertinence et leur adéquation entre constats actuels et objectifs à atteindre, ne se justifient qu'à la lumière d'un diagnostic sur le passé récent (**voir en annexe 1** : le constat, état des lieux, diagnostic de l'agriculture de Haute-Savoie) et les réalités présentes.

L'évolution des politiques mises en œuvre à l'échelle européenne et mondiale, l'évolution de la demande- bien que pas toujours rationnelle- des consommateurs, et de la demande sociétale, engendrent de **profonds bouleversements** dont il faut prendre la mesure et **intégrer les conséquences dans nos choix**.

Les politiques agricoles convergent toutes vers **plus de libéralisme** : ce sont les marchés qui orientent essentiellement désormais les échanges et donc les volumes de productions et les prix. Ces derniers sont à la baisse bien que plus fluctuants.

Moins de filets de sécurité avec la dernière réforme PAC : pour pouvoir se protéger des importations, vers la suppression des restitutions pour aider nos exportations, et institution d'un soutien interne au revenu (DPU) déconnecté partiellement voire totalement de l'acte de production.

Une conditionnalité des aides très importante pour légitimer le soutien vis à vis de l'opinion publique et stimuler la marche forcée des agriculteurs dès 2005 (tous pourront-ils ?) aux vertus du développement durable à l'européenne.

**L'adaptation aux marchés est donc essentielle** (le problème n'est plus de produire mais de vendre à un certain prix) **en même temps que l'exploitant agricole doit répondre aux nouvelles exigences de la société** (sécurité alimentaire, protection des ressources naturelles, bien-être animal, biodiversité et paysage...).

Les choix anciens d'opter pour une **stratégie de différenciation de nos productions** faits par les responsables professionnels agricoles de Haute-Savoie ont été les bons. Ils le sont toujours. Nous n'avons aucune chance d'exister dans une stratégie de prix de revient pour une production de masse et des produits de grande consommation sans lien ni image Savoie.

**La poursuite de la production sous cahiers des charges de qualité (label rouge ; AOC-IGP-STG ; mention AB) dans les différentes productions qui s'en sont pourvues, voire de nouvelles productions, est une nécessité avec, à l'horizon de quelques années, des exploitations qui devront être qualifiées ou certifiées, et qui auront intégré pour certaines la fonction de commercialisation.**

**Le développement des produits de l'agriculture biologique sera réalisé au sein des filières organisées existantes, ou nouvelles, départementales voire inter-départementales.**

Comme on s'en sort rarement seul, il est plus que jamais nécessaire pour les exploitants de **se serrer les coudes au niveau des territoires et du département** en faveur :

- du **regroupement de l'offre** des productions (coopératives, OP...),

- des **contenus partagés et réalistes des cahiers des charges** définissant les conditions de nos productions par filière, des **initiatives collectives en faveur de la qualité et de la régulation des productions**,
- de la **promotion collective et concertée des produits pour reconquérir des marchés** y compris locaux,
- de **dynamiques économiques émergeant des territoires pour créer de la valeur ajoutée (diversification)**,
- de **logique de projets** remplaçant le réflexe guichet.

**Un projet qui recense les besoins et définit les objectifs à atteindre sur 3 axes : l'emploi, l'économie, les territoires.**

## ⇒ **1-Besoins et objectifs en matière d'emploi**

### **A - Installation, renouvellement et modernisation des exploitations.**

#### **PRIORITES :**

- **Installer des jeunes** dans une démarche de filière professionnelle existante et/ou création d'activités par la diversification de productions ou de services
- **Soutenir dans un nombre limité de cantons** (ceux en déprise ou en forte perte d'actifs agricoles) **des agriculteurs pluriactifs** qui consacrent plus de la moitié de leur temps de travail à l'agriculture
- **Développer le nombre d'emplois** pour compenser la baisse de main d'œuvre familiale
- **Afficher l'objectif minimum à atteindre de revenu net du travail de 1200 € mensuels par UTH familiale**
- **Sensibiliser les agriculteurs à l'intérêt d'être acteurs dans leur profession et à s'impliquer dans des réflexions collectives** soit : être en capacité de dire ce que je fais et de l'écrire ; suivre une formation continue et pas seulement capacitaire ; exercer un mandat professionnel facilité par le remplacement
- **Sensibiliser les « candidats exploitants sociétaires »** (GAEC en particulier) à l'importance du **facteur humain** dans la réussite des sociétés agricoles

L'objectif est d'avoir en 2010 des exploitations professionnelles **viables** économiquement (donc capacité des projets d'exploitations à créer de la valeur ajoutée avec un volume de production minimum par UTH ) et **vivables** socialement (l'observation de la réalité actuelle montre que l'exploitation agricole familiale à 1.5 ou 1.6 UTH ne semble plus le modèle de référence standard excepté en montagne difficile ), et **qui se renouvellent**.

Accompagner les installations et la modernisation des exploitations professionnelles y compris les projets de développement dans les territoires difficiles pour l'objectif précité constitue la priorité en terme de **cœur de cible** de la politique professionnelle. Celle-ci

reconnait la nécessité d'élargir ce cœur de cible aux exploitants à titre secondaire dans les territoires fragiles (zone de déprise...) selon une pertinence définie localement.

**D'où la nécessité d'adapter l'actuelle politique des structures à la diversité des réalités et évolutions constatées des territoires du département.**

La **qualité de la main d'œuvre** qui met en œuvre le projet de l'exploitation doit être le **facteur de production principal**, avant le critère de taille puisque les hectares agricoles sont globalement plus rares.

- Rechercher à satisfaire les besoins de main d'œuvre des exploitations en identifiant la diversité de compétences dont l'exploitation a besoin, et sensibiliser les filières de formation des jeunes à l'évolution des besoins (tutorat des jeunes en formation ?)
- Explorer et accompagner toutes les voies possibles en solution à une nécessaire meilleure organisation du travail permettant une vie familiale et sociale et de loisirs, afin de conserver l'attractivité du métier.
- Constituer un réseau de détection et de motivation de salariés permanents d'exploitations.
- Engagement de mieux prendre en compte la reconnaissance des conjoints et mieux celle des salariés au moment des transmissions d'exploitations.
- Détecter les entreprises agricoles pérennes reprenables (viabes et vivables) et préparer les cédants à la transmission.
- Favoriser les transmissions qui débouchent sur des projets viabes et vivables et qui créent de la ressource humaine.
- Identifier de nouvelles possibilités de transmissions (cession-reprise) ou de nouvelles formes de sociétés.
- Adapter les règles d'installation à la diversification

**B - Diversification de productions, diversification d'activités dans le prolongement de l'exploitation**

**PRIORITES :**

**L'objectif est de maintenir de l'emploi d'actif agricole en créant de la valeur ajoutée, du revenu.**

**Diversification de productions et/ou d'activités**, bien que difficile à mettre en place sans **faire évoluer les mentalités** et l'ouverture d'esprit **des jeunes en formation initiale à l'évolution du métier d'agriculteur.**

**Sensibiliser certaines exploitations en place (notion de risque) à être support de la diversification**

**Engager des projets de productions nouvelles ou confortant les filières secondaires de notre département**

**Prestations d'accueil à la Ferme : une possibilité pour diversifier son revenu et pour valoriser ses produits**

**Préparer et former les exploitants aux métiers d'accueil et à la relation clients**

**Objectif : 10 projets individuels et 1 projet collectif chaque année**

Seule la **logique de projets créant de la valeur ajoutée** peut permettre de **générer de la ressource humaine** et **maintenir en nombre des exploitations viables et vivables réparties sur l'ensemble des territoires**, sinon c'est vouloir l'impossible pour chacun et pour tous les livreurs de lait en particulier d'espérer un maintien ou une amélioration de revenu par croissance en taille d'exploitation et/ou en volume de lait (cf les règles arrêtées par le COGEL).

L'agriculteur de demain est un « **entrepreneur** », ce n'est **plus seulement un fournisseur de matière première**. La formation au métier doit permettre d'acquérir une maturité professionnelle et une plus grande mobilité par rapport au métier.

- Créer de la valeur ajoutée/ha dans tous les territoires en élargissant la palette de nos productions de produits bruts, ou élaborés en s'impliquant dans l'aval de la production (projets individuels ou collectifs locaux intégrant la transformation ) et en captant la plus-value au plus près du consommateur (intégrer la fonction commerciale pour mettre en marché en circuits courts et/ou vente directe).
- Créer de la valeur ajoutée avec de nouvelles prestations de services qui sont ou non dans le prolongement de l'exploitation (hébergement, restauration, activités de loisirs ou pédagogiques, entretien de l'espace...) et en lien avec un réseau local voire une marque nationale pour promotion, partenariat, mise en marché.
- Engagement à soutenir des actions en faveur de l'émergence de projets (individuels ou/et collectifs pour atténuer les risques) hors bovins lait dans tous les territoires.
- Engagement d'accompagner la mise en œuvre locale des projets viables et vivables des exploitations professionnelles voire d'agriculteurs à titre secondaire, projets agricoles intégrés au développement des territoires et du développement rural. Engagement à chercher des partenariats financiers locaux et régionaux pour les soutenir.

## ⇒ 2- Besoins et objectifs économiques

### **A - Gestion de la ressource laitière et des droits à primes**

#### **PRIORITES :**

**Continuer à remplacer en partie les départs à la retraite** avec deux sous priorités :

- **Conforter les références des exploitations moyennes qui seront supports demain de futures installations de jeunes agriculteurs,**
- **Conforter les références des exploitations dans les territoires en déprise pour leur permettre de rester présentes plutôt que d'avoir à créer de toutes pièces de nouvelles exploitations dans les communes qui en seront dépourvues.**



L'orientation retenue est la suivante :

Produire tout notre quota de façon maîtrisée en concertation avec l'interprofession laitière en favorisant l'évolution des exploitations vers un modèle économique et social acceptable :

- qui soutient le renouvellement par un fort appui à l'installation prenant en compte les conjoints et les actifs de l'exploitation.
- qui favorise une modernisation en relation avec les enjeux laitiers actuels (adaptation des systèmes de production aux cahiers des charges des produits, normes sanitaires et bien-être animal)
- qui conforte les exploitations pérennes compte tenu des fragilités des entreprises agricoles dans certains territoires, des difficultés de survie des outils de transformation, et d'enjeux d'entretien de certains territoires.

Suite à simulation d'un certain nombre d'hypothèses réalistes construites après enquête approfondie, le COGEL a arrêté puis la CDOA a validé les principes de la nouvelle politique professionnelle laitière qui traduit la volonté des OPA, en accord avec l'administration, de favoriser l'évolution précitée des exploitations.

Les décisions sont opérationnelles et figurent en annexe au PAD.

La gestion départementale des droits à primes (PMTVA, PBC) se fait sur le plan opérationnel selon un tableau listant les catégories de demandeurs servis en priorité pour chacune de ces productions, en concertation entre profession et administration, il est joint en annexe au PAD.

D'une façon générale, les règles de gestion des attributions laitières, des droits à prime, etc... tiendront compte des productions de chaque exploitation.

## **B - Organisation économique**

### **PRIORITES :**

#### **Objectifs :**

- **des agriculteurs engagés dans le regroupement de l'offre des productions, et au-delà dans la contractualisation commerciale avec l'aval**
- **concilier la nécessité de protéger les produits sous signes de qualité, faire la promotion de ces produits, et préserver la viabilité économique des exploitations**

### **Besoins à satisfaire :**

- Renforcer les organisations interprofessionnelles
- Maintenir des prix rémunérateurs
- Confirmer les rôles des Syndicats de produits : rôle technique de définition/défense du contenu des cahiers des charges, rôle de réflexion sur l'impact économique que

leurs choix techniques entraîne sur les exploitations, rôle de communication – promotion pour faire connaître , faire aimer, faire acheter nos produits

- Favoriser l'engagement coopératif
- Rationaliser les outils coopératifs de transformation, ainsi que les outils mutualistes, au service des hommes et des territoires
- Prendre des participations dans l'aval de la production.

### **Objectifs à atteindre :**

- Regagner des parts de marché pour nos produits sous signes officiels de qualité.
- Définir et mettre en œuvre un ou des signes officiels de qualité pour 20 à 25% du lait produit en Haute-Savoie qui n'en possède pas
- Soutenir les coopératives, organisations de producteurs, associations d'éleveurs...dans leur structuration, la connaissance de l'offre de nos produits et organiser de façon concertée le développement de contrats commerciaux avec l'aval
- Etudier des alliances inter-coopératives locales et interdépartementales.
- Sensibiliser (voire fidéliser) les agriculteurs et les jeunes en particulier à l'importance de l'engagement collectif dans la coopération et le mutualisme.
- Assurer la coordination entre les différentes filières

### **C - La valorisation des produits (y compris filière bois)**

L'objectif est de maintenir l'avance concurrentielle sur la qualité de nos produits, laitiers en particulier compte tenu de leur poids économique : poursuivre ou entreprendre le travail individuel et collectif de maîtrise de la qualité gustative et sanitaire et de la traçabilité de tous les produits, en éliminant tous les défauts de la production jusqu'à la mise en rayons.

- Améliorer nos outils de mesure de la qualité.
- Adapter nos produits aux goûts et besoins (santé,...) des consommateurs.
- Développer la mise en marché sous le mot Savoie.
- Organiser la mise en marché en circuits courts des nouveaux produits et intégrer la vente directe de produits fermiers dans des dynamiques locales territoriales (magasins points de vente collectifs...).
- Innover dans les méthodes de commercialisation et rechercher de nouveaux segments de marché, y compris pour les produits biologiques

Pour la **filière bois**, mobiliser les différentes familles de la filière et leurs organisations consulaires et syndicales pour décliner un projet de filière jusqu'aux entreprises de 1<sup>ère</sup> et

2<sup>ème</sup> transformation, visant la normalisation des sciages et la création de valeur ajoutée par des produits d'assemblage.

## **D - La maîtrise des charges d'investissements matériels et immatériels**

L'objectif est que **toutes les exploitations laitières** s'engagent dans la **démarche de progrès** en cours de définition par le CIELS.

Cette démarche de formation/action répond à l'objectif d'accompagner toutes les exploitations laitières afin d'éviter la perte de certaines pour cause de non respect d'application de règles ou normes de plus en plus nombreuses, qui pourrait entraîner le déréférencement de leur production.

Un **audit** réalisé sur chaque exploitation mettrait en évidence les écarts entre conforme et non conforme sur :

- les règles fondamentales liées à la définition du concept « lait savoyard »
- une partie des critères du référentiel agriculture raisonnée
- certaines spécificités propres à chaque cahier des charges de nos produits sous signe officiel de qualité (reblochon, abondance, tomme de Savoie,...)

Une **démarche de progrès** réalisée à partir de l'audit permettrait d'accompagner chaque exploitant dans la durée pour lever les points de non conformité.

- Repérer et informer les exploitants sur ces enjeux et vérifier leurs besoins (conformité aux critères à l'issue de la démarche de progrès)
- Transformer ces contraintes en atouts (cela facilite la transmission des exploitations ; c'est nécessaire au référencement futur de nos produits sur les marchés) pour chaque exploitation laitière de Haute-Savoie.
- Trouver des cofinancements pour les investissements individuels non directement rentables liés à cette démarche.
- Selon la demande des autres filières de production (fruits, légumes, vins,...) mettre en place un accompagnement vers la qualification agriculture raisonnée.
- Mettre au point, via le réseau Chambres d'Agriculture, des outils professionnels pour harmoniser, simplifier et accompagner les tâches d'enregistrements des exploitants visant à se garantir sur les engagements pris : (PHAE, CAD, CAB, agriculture raisonnée, production fruitière intégrée et CCP/IGP Fruits de Savoie...), aspects réglementaires PAC (conditionnalité des aides, BCAE, maintien des PP), sur la traçabilité des pratiques exigées demain pour vendre nos produits.
- Maîtriser les charges de mécanisation par une démarche collective de proximité en faveur des investissements partagés (CUMA) confortant en particulier les nouveaux installés.
- Etudier et soutenir les projets collectifs d'investissements individuels en faveur de la maîtrise de l'eau des productions végétales spécialisées.

### ⇒ 3 - Besoins et objectifs dans les territoires pour une agriculture durable respectueuse de l'environnement et du cadre de vie

#### A - Environnement

##### **PRIORITES :**

**Permettre aux agriculteurs de répondre aux normes exigées ainsi qu'à l'éco-conditionnalité des aides**

**Contractualiser sur les pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité dans le cadre des MAE et de Natura 2000**

**Développer notamment la contractualisation sur les alpages afin de maintenir le pastoralisme en sauvegardant les espèces, les milieux, et la diversité biologique**

**Poursuivre le travail engagé sur l'intégration paysagère des bâtiments agricoles, la réduction des nuisances (bruits, odeurs), le choix des matériaux dits environnementaux (bâtiments ossature bois)**

La conditionnalité des aides directes de la PAC mise en place sur 3 ans progressivement dès 2005, les cahiers des charges des mesures agri-environnementales (PHAE...) voire de l'ICHN, sont désormais une exigence très forte pour bénéficier des aides à taux plein ou en bénéficier tout court...

- Engagement de préparer toutes les exploitations pérennes pour être prêtes vis à vis de ces exigences.
- Engagement de préparer ces exploitations à la qualification dans le cadre d'une démarche de progrès, en priorité celles dont les produits sont commercialisés en grande distribution.
- Engagement d'accompagner l'achèvement des mises aux normes des bâtiments d'élevage, l'élaboration des plans d'épandage, et la mise aux normes pour les effluents des ateliers de transformation.
- Poursuivre la mise en place des MAE pour accompagner les bonnes pratiques sur les milieux remarquables, notamment sur les sites agricoles Natura 2000.

## **B - Aménagement**

### **PRIORITES :**

- **Préconiser une gouvernance efficace des territoires en vue d'un management territorial ayant comme fondement le développement durable**
- **Sensibiliser la population et les élus sur l'intérêt du maintien d'une agriculture dynamique dans les territoires, apte à répondre aux attentes sociétales**
- **Maintenir le potentiel agricole avec l'aide des collectivités**

- L'exercice de l'activité agricole dans notre département devra intégrer les tendances lourdes qui vont continuer à structurer l'activité économique et le cadre de vie.
- La population va continuer d'augmenter du fait du dynamisme des activités de services notamment, mais aussi à cause de l'accord bilatéral entre l'UE et la Confédération helvétique.
- Il en découle que la pression exercée sur le foncier par les besoins en logements et en infrastructures d'équipements va rester élevée dans les prochaines années, même si la nécessité de diversifier l'habitat, maintes fois réitérée, devenait réalité.
- Ne pas gaspiller l'espace et restaurer l'agriculture dans son rôle de façonnage d'un cadre de vie dont les responsables touristiques craignent la disparition, et qui contribue à l'attractivité de notre département, est l'un des enjeux que souligne le schéma départemental d'aménagement et de développement (Haute-Savoie 2020).

Le partage du territoire fait l'objet de négociations permanentes à tous les échelons, du local au départemental voire interdépartemental (sillon alpin), car derrière les chiffres globaux des 400 à 500 ha/an de terres agricoles qui disparaissent, se cache une réalité plus complexe : **les terres stratégiques et fertiles disparaissent les premières**. Les perspectives réelles ou supposées de changement de destination créent une politique de rétention et de sous-exploitation des ressources foncières déjà rares. Le mitage très important ne permet pas d'exercer l'activité agricole de façon efficace et toujours acceptée par les résidents.

Pourtant, dans ce contexte contraignant, l'activité d'élevage de bovins laitiers qui regroupe les  $\frac{3}{4}$  des exploitations restera encore très largement dominant dans les prochaines années.

Notre objectif est de **limiter la perte de foncier agricole** et de **défendre les espaces structurés et sites stratégiques nécessaires au fonctionnement des exploitations viables et pérennes identifiées et repérées dans le cadre de Basagri.**

- Les exploitants réalisent des efforts collectifs et individuels pour faire face aux contraintes foncières, sociales et environnementales induites par le développement démographique et économique du département. Les collectivités sont sollicitées pour participer au cofinancement des investissements que les agriculteurs doivent faire (y compris quelquefois leur délocalisation causée par l'urbanisation, ainsi que les surcoûts de fonctionnement au-delà du réglementaire).
- Lorsque des terres à vocation agricole ne peuvent être achetées par les agriculteurs compte tenu de leur prix trop élevé, les collectivités se substituent à eux et s'engagent à garantir la vocation agricole des biens pendant 30ans avec des protections adaptées.
- Elaborer et mettre en œuvre une doctrine départementale des outils de protection foncière durable (ZAP et PAEN)
- Négocier et organiser des usages de circulation des voies desservant les espaces agricoles pour les populations de proximité.
- Prévenir les problèmes prévisibles d'exploitation non perçus avant l'installation (circulation des animaux, du matériel, possibilité d'implantation ou agrandissement bâtiments,...) en liant les autorisations d'exploiter à la réalisation d'un diagnostic de site du futur installé.
- Limiter les possibilités de construction d'habitation des exploitants en zone agricole.
- Maintenir les possibilités de construction agricoles en zone agricole sous réserve de conditions paysagères dûment reconnues.
- Face à la volonté professionnelle d'une agriculture présente sur tout le territoire, envisager des incitations pour les éleveurs comme alternative à l'intensification de leurs surfaces en vallée, afin qu'ils poursuivent durablement une activité d'alpages par les vaches laitières, les génisses, les chèvres et par une dynamique nouvelle en ce qui concerne les moutons.
- Agir sur la politique départementale de ressource en eau potable en cherchant les moyens de limiter les contraintes sur les espaces agricoles (limiter le nombre de points de captage).
- Poursuivre la mise aux normes des bâtiments et mettre en œuvre des pratiques permettant de préserver la qualité des eaux.
- Répondre à la demande des collectivités locales pour apporter des réponses, des solutions agricoles, pour lutter contre la déprise.
- Engager un partenariat avec les collectivités proches des agglomérations pour négocier l'ouverture de parcours (pédestres, aires de promenade,...) ouverts aux citoyens.

## II- Des actions et des moyens au service du projet agricole départemental

---

La politique agricole que les acteurs de l'agriculture de Haute-Savoie (agriculteurs et leurs organisations ) veulent promouvoir et mettre en œuvre pour 2010 est déterminée par les orientations arrêtées et les objectifs à atteindre.

Les moyens à la disposition de l'agriculture de Haute-Savoie doivent donc- autant que faire se peut – être mobilisés pour mettre en œuvre cette politique, en étant respectueux des objectifs généraux, et en veillant :

- à la cohésion départementale, voire inter-départementale et/ou régionale, des décisions des OPA à vocation générale et des organisations économiques de filières/interprofessions,
- à la cohérence et à la complémentarité des projets et actions conduits vis à vis de ces objectifs,
- à la cohésion des décisions des Commissions inter-organismes de la Chambre d'Agriculture, maître d'ouvrage des projets, qui en confie la mise en œuvre- pour les projets opérationnels- à des services compétents ou organismes agréés.

Chacun est invité, à sa place, à la mise en œuvre de ce projet agricole départemental. C'est dans la capacité de mobilisation de toutes les OPA et de chaque organisation de services, de travail en réseau et de coopération, que résident les principaux moyens de mise en œuvre du projet.

Une politique départementale inter-OPA de définition de règles de financement des projets opérationnels / actions est à approfondir.

**La formation continue des EA** sera l'un des moyens privilégiés pour mettre en œuvre nos objectifs et permettre à la main d'œuvre salariée de se perfectionner. Un **plan de formation** accompagnera chaque projet et devra trouver son équilibre financier notamment par la participation des bénéficiaires.

### ⇒ 1- Un projet départemental en faveur de l'emploi

#### **A - Renouvellement des actifs agricoles (JA, salariés d'exploitations) Modernisation des exploitations et amélioration des conditions de travail**

Le **Comité Départemental d'Installation**, en liaison avec les décisions des autres instances : **Commission structures, COGEL, CIOD, CIOA, ...**et expertises des organismes (ADASEA, CER, FDCUMA, SRT ...) ou services de la Chambre d'Agriculture, est l'instance de validation des projets et sous-projets professionnels **hors projets emploi salarié** ( rôles du **Guichet Unique Emploi** et de l'**ADEFA**) et **relations avec les établissements de formation** ( rôle de la **CIOF**)

### **Projets opérationnels en faveur de ces objectifs :**

- Anticiper les cessations d'activités par une action directe auprès des cédants
- Actualiser le répertoire départemental à l'installation
- Accompagner les projets de pré-retraite (CAD transmission ?)
- Point info installation d'accueil des jeunes et programme d'accompagnement de l'installation
- Revaloriser l'image du métier (EA et salarié) auprès parents, jeunes, orienteurs, anpe, mission locale
- Continuer à organiser et mettre en œuvre les stages de formation pré-installation
- Etudes prévisionnelles d'installation (technico-économique, sociale, juridique, fiscale), de modernisation et conseil global d'entreprise auprès des jeunes agriculteurs
- Diagnostic de site d'installation
- Création et motivation d'un réseau de salariés permanents d'exploitations
- Développement des groupements d'employeurs y compris à vocation de remplacement
- Accompagnement des employeurs de main-d'œuvre
- Rechercher des solutions collectives en matière d'équipement de mécanisation et d'organisation du travail

### **Autres projets ou décisions à caractère fonctionnel :**

- Information sur les compétences recherchées dans les diverses fonctions/métiers liés à l'entreprise agricole dans le parcours scolaire des jeunes
- Information des jeunes en formation agricole sur l'importance de l'engagement dans la coopération et le mutualisme / mise en place d'un parrainage type pépinière d'entreprises par les coopératives locales
- Information des jeunes sur les formes sociétaires d'entreprise agricole
- Adaptation des seuils actuels du contrôle des structures (cf en annexe le SDDS actuel) aux potentialités des territoires
- Gestion de la ressource laitière et des droits à prime couplés (cf en annexe grilles attribution COGEL, AVD et règles de gestion du nombre de droits à primes VA, ovine... )
- Gestion collective des transferts de droits à paiement unique ?
- Intégration locale des projets d'installations en zone périurbaine
- Mise à jour de Basagri et de la base de données du CFE

### **Indicateurs de résultats :**

Données de l'Observatoire annuel de l'agriculture de Haute-Savoie  
Bilans ODESA du SUA Formation et Guichet unique emploi Chambre d'Agriculture  
Autres indicateurs d'emploi à définir par chaque maître d'œuvre de projet

## **B - Diversification de productions, diversification d'activités dans le prolongement de l'exploitation**

La **Commission Inter-Organismes Diversification** ( CIOD) est maître d'ouvrage des projets, sous-projets et actions de cet axe du projet agricole départemental.



### **Projets opérationnels en faveur de ces objectifs :**

- Implication des OPA et organismes partenaires pour sensibiliser les agriculteurs installés aux enjeux de la diversification de production et/ou d'activités et d'implication dans l'aval de la production pour faire émerger des projets
- Elaboration de fiches techniques de références sur des productions innovantes avec éventuelle transformation fermière ou artisanale
- Repérage et appui auprès des porteurs de projets individuels et collectifs selon la procédure CID
- Soutenir des initiatives collectives d'ateliers de préparation, transformation des produits
- Structuration de la commercialisation en circuits courts (points de vente collectifs, marchés de détail, et autres formes de vente directe)

### **Autres projets ou décisions à caractère fonctionnel :**

- Sensibiliser les futurs exploitants à l'évolution du métier (stages pré installation)
  - Information des jeunes en scolarité sur les compétences diverses liées à l'entreprise agricole
  - Observatoire de la diversification et veille réglementaire
  - Adaptation des coeff. d'équivalence des productions diversifiées vis à vis du SDDS et de la définition de l'exploitation agricole en Haute-Savoie
- Cf en annexe le contrat initiative diversification (CID)

### **Indicateurs de résultats :**

Observatoire de la diversification.

## **⇒ 2 - Un projet agricole départemental en faveur d'une organisation économique renforcée, de la valorisation collective des produits et de la maîtrise des charges des exploitations agricoles**

### **A - Organisation économique**

Le **Comité Interdépartemental de l'Economie Laitière des Savoie (CIELS)** est le maître d'ouvrage des projets, sous-projets et actions de cette partie du projet agricole départemental.

### **Projets opérationnels en faveur de cet objectif :**

- Définir et mettre en œuvre un signe officiel de qualité pour le Gruyère de Savoie et la Raclette de Savoie
- Former / informer les actuels et futurs administrateurs des coopératives pour acquérir davantage de compétences économiques : connaissance des mécanismes de formation des prix, de la réglementation dans les relations économiques, des conditions de contractualisation pour la 1<sup>ère</sup> mise en marché, de distribution des produits : mieux comprendre le fonctionnement de la grande distribution et son impact sur les filières...

- Construire des programmes de promotion, concertés entre syndicats de produits, à des conditions définies en commun avec les entreprises de mise en marché pour promouvoir des marques repérables par le consommateur
- Optimiser les moyens de promotion et vérifier les résultats de l'action précédente en s'appuyant sur de réelles compétences d'interface entre besoins des producteurs / syndicats de produits/ entreprises, et choix d'outils préconisés par les agences de communication
- Mettre en place et dynamiser la marque VBF né et élevé en Savoie pour mieux valoriser la viande bovine d'origine laitière

#### **Autres projets ou décisions à caractère fonctionnel :**

- Etudier comment donner un plus fidélisant les agriculteurs adhérents de coopératives
- Etudier la faisabilité d'obtenir une attestation de spécificité pour la tartiflette au reblochon de Savoie

#### **Indicateurs de résultats :**

Observatoire des prix  
Résultats des actions de promotion par produit

### **B - Valorisation des produits agricoles bruts ou transformés ( y compris filière bois)**

Pilotage des projets, sous-projets et actions de cette partie du projet départemental par concertation des filières : Syndicats de produits, CIELS pour la filière lait, groupements de producteurs (Coop, OP, associations) pour viande et fruits, l'Association Marque Collective Savoie, FIB 74 pour le bois.

#### **Projets opérationnels en faveur de cet objectif :**

- Créer de meilleurs outils de définition et suivi de la qualité (fromages,...) et recentrer les actions de recherche vers cet objectif
- Rechercher de nouveaux modes de présentation / conditionnement de nos produits
- Coordonner les actions de communication entre gamme de produits, et entre promotion collective et promotion d'entreprises
- Etudes de notoriété des différents produits auprès des consommateurs
- Accompagner l'action des propriétaires forestiers privés dans des expériences de gestion forestière par massif

#### **Autres projets ou décisions à caractère fonctionnel :**

- Maintenir des soutiens financiers aux investissements portant sur l'objectif d'amélioration de la qualité et traçabilité des produits sous signe de qualité
- Sauvegarder la segmentation des produits, du Reblochon en particulier
- Collaborer avec le CRPF en lui déléguant tout ou partie des obligations légales de la Chambre d'Agriculture en matière de développement forestier
- Participer à l'action de FIB 74

### **Indicateurs de résultats :**

- Volumes annuels de production commercialisés selon des grilles interprofessionnelles qualité
- Evolution annuelle des prix par tranche de qualité
- Résultats des enquêtes de notoriété des différents produits

### **C - Maîtrise des charges d'investissements matériels et immatériels des exploitations agricoles pour optimiser leur revenu**

Pilotage des projets, sous-projets de cet objectif par la Chambre d'Agriculture et le Comité de Pilotage Départemental « démarche de progrès » en lien avec les services /organismes réalisateurs des actions (Service technique CA, CER, FDCUMA,...)

### **Projets opérationnels en faveur de cet objectif :**

- Voir le contenu du projet interdépartemental « démarche de progrès des exploitations de polyculture élevage bovin lait » et sa déclinaison en Haute-Savoie.
- Voir les projets de la Chambre d'Agriculture / Alliance Conseil et des autres organismes de services concourant à cet objectif de maîtrise des charges et de performance de l'entreprise agricole dans le nouveau contexte de la mise en œuvre de la réforme PAC de Juin 2003.
- Recentrer les PEP sur cet objectif et sur des solutions testées aux nouvelles problématiques issues des réglementations

### **Autres projets ou décisions à caractère fonctionnel :**

- Définir une politique incitative pour les investissements en CUMA
- Clarifier l'offre totale de services émanant des organismes professionnels agricoles aux agriculteurs de Haute-Savoie en veillant à leur cohérence, complémentarité voire concurrence loyale
- Un seul programme régional de développement agricole et une accentuation du travail en réseau des Chambres d'Agriculture et des organismes de services spécialisés.

### **Indicateurs de résultats :**

1. Maîtrise professionnelle des qualités « différenciantes » des produits laitiers sur les marchés de la grande distribution
2. Evolution annuelle et par filière du nombre d'exploitations
3. Evolution du revenu des exploitations

### ⇒ **3- Un projet départemental en faveur d'une agriculture et d'un développement/aménagement durables et une réponse à la demande sociétale en matière d'environnement et de cadre de vie**

Les maîtres d'ouvrage des projets, sous-projets de cet axe sont respectivement **les Commissions Inter- Organismes Aménagement (CIOA) et Environnement (CIOE)** de la Chambre d'Agriculture.

#### **A - Développement/aménagement durable :**

**Projets opérationnels et/ou décisions à caractère fonctionnel en faveur de cet objectif :**

- Décliner en projets/actions la Charte départementale sur l'aménagement et la gestion de l'espace rural adoptée fin 2004 et cosignée par le Conseil Général et l'Association des Maires de Haute-Savoie
- Assurer la présence de la Chambre d'Agriculture dans tous les lieux de réflexion/décision en matière d'aménagement. Inciter les collectivités à agir en intercommunalités.
- Désigner les délégués agricoles compétents dans ces lieux de réflexion/décision en assurant leur formation et en leur apportant un appui
- Réaliser des diagnostics agricoles locaux à partir de l'outil Basagri en vue de préconisations urbanistiques pour les communes
- Négocier des compromis acceptables dans le partage du territoire dans les documents d'urbanisme concernant la protection stricte des exploitations agricoles, des espaces stratégiques, des zones agricoles structurées et des circulations agricoles
- A défaut de compromis acceptable engager le contentieux
- Mettre en œuvre les « outils » de pérennisation des espaces agricoles, soit les ZAP (zones agricoles protégées) sur la base d'une « doctrine » départementale partagée (transfert de COS, RA, fiscalité adaptée : TPU, taxe terrains à bâtir,...)
- Agir auprès des collectivités pour réorienter les modes d'urbanisation : recentrage, densification, rééquilibrage collectif/individuel
- Créer un partenariat avec les collectivités et les environnementalistes
- Gérer les avis à donner sur les demandes de dérogation à la réciprocité
- Engager des partenariats et rechercher des cofinancements pour les délocalisations et pour la mise en œuvre des opérations d'aménagement foncier

#### **Indicateurs de résultats :**

- Nombre d'Ha agricoles consommés annuellement par urbanisation et équipements
- Nombre de dossiers SCOT, PLU, traités avec l'avis agricole respecté
- Nombre de dossiers avec avis favorable et défavorable
- Nombre de dossiers réciprocité
- Nombre de dossiers contentieux
- Nombre de diagnostics agricoles de territoires contractualisés
- Nombre d'entreprises agricoles délocalisées
- Nombre d'opérations d'aménagement foncier

## **B- Environnement**

### **Projets opérationnels en faveur de cet objectif :**

- Préparer et mettre en œuvre des programmes généraux ou spécifiques de mise aux normes des bâtiments d'élevage : PMPLEE et programme spécifique cofinancé (CAD)
- Poursuivre et achever le programme de traitement des effluents d'ateliers de fabrication fermière
- Proposer un accompagnement des exploitations pour assurer leur respect : des règles sur la conditionnalité environnementale des aides, de leurs engagements agri-environnementaux (CAD et CAB, PHAE, volet environnement agriculture raisonnée et PFI)
- Réaliser des plans de fumure et d'épandage
- Préparer et mettre en œuvre un programme d'expérimentations phytosanitaires pour optimiser les pratiques agricoles en faveur de la qualité des produits
- Poursuivre le développement du compostage des effluents d'élevage (fumiers) et des déchets verts et accompagner leur utilisation (CUMA/ Agricompost)
- Préparer et mettre en œuvre les conversions à l'agriculture biologique et les actions agri-environnementales selon les besoins
- Prendre en compte la biodiversité et les paysages.

### **Indicateurs de résultats :**

- Nombre de dossiers dans chaque programme et impact en nombre d'animaux et en traitements des rejets
- Nombre d'exploitations prises en défaut sur la conditionnalité environnementale des aides ou sur les règles et engagements environnementaux
- Nombre de plans de fumure et d'épandage
- Nombre de CAD et nombre d'Ha engagés dans les différentes actions/mesures

## **Annexe :**

### **Etat des lieux/Diagnostic sur l'agriculture de Haute-Savoie**

---

Ci-après le **diagnostic sur les principaux thèmes discutés dans le PAD précédent** « revisité » auquel on a ajouté le thème environnement.

#### **⇒ 1 - Installations et renouvellement d'exploitations**

De 1996 à 2002, nous sommes sur un rythme annuel de -4.5% des installations aidées (passage de 76 à 47 installations) qui a tendance à se ralentir (45 en 2003). Installations professionnelles essentiellement, peu à titre secondaire.

Bien vivre de son métier avec la recherche d'une qualité de vie semblable aux autres catégories socioprofessionnelles constituent la motivation essentielle de chacun et de la profession toute entière.

Rappels données RGA 2000 :

- 35% d'exploitations en moins en 11 ans
- concentration de 80% de la SAU entre les mains des exploitations professionnelles (2 143 sur 114 300 ha)
- spécialisation des exploitations et évolution de leur taille pour raisons: réglementaire (liées aux conditions des aides PAC et PHAE), économique (augmentation de production, et simplification de fonctionnement) et sociale (formes sociétaires ou associatives)
- professionnalisation des entreprises et en même temps maintien d'exploitations non professionnelles qui occupent certains espaces (et même 30% de la SAU dans 5 cantons)
- rajeunissement important (35% des chefs d'EA ont moins de 40 ans contre 31% en 1988). N'y a-t-il pas parfois des installations précipitées ? Interrogations par rapport au parcours d'installation, aux difficultés relationnelles au sein des sociétés.
- enjeu que constitue les transmissions futures : 21 000 ha exploités par des chefs > 55 ans dont 6 000 ha sur des unités inférieures à 35 ha
- pour compenser la très forte baisse de main d'œuvre familiale et la nouvelle dimension économique des EA, le nombre de salariés permanents (441 UTA contre 412) et saisonniers (474 contre 438) a augmenté en 2000 par rapport à 1988.
- difficultés des jeunes (et des moins jeunes) pour s'engager dans des mandats professionnels
- problèmes d'EA qui souffrent au bout de quelques années d'installation
- diversité des évolutions en fonction des territoires

#### **⇒ 2 - Gestion de la ressource laitière et des droits à primes**

##### **Ressource laitière**

Les effets des outils de la politique laitière professionnelle départementale du COGEL étaient devenus nettement moins efficaces malgré une gestion collective depuis la recodification des quotas en 1992, où seule la référence administrative est reconnue par l'ONILAIT (abandon de la référence à l'objectif professionnel). Moins de lait disponible à redistribuer sur chaque campagne pour installer, moderniser, et servir les exploitations des zones

fragiles, car plus de stratégies individuelles d'opportunité de croissance liées aux transferts de foncier.

De 1984 à 2002, la restructuration a été importante bien que moins forte qu'en dehors de Haute-Savoie, puisque nous sommes passés de 3 700 à 1 500 exploitations (soit 2 000 producteurs environ) livrant du lait : en moyenne 140 000 kg par EA contre 40 000 kg en 1980.

En 6 ans, 1/3 du quota départemental a changé de main :  
75% pour des successions entre époux ou reprises d'exploitations à l'identique,  
10% pour des transferts fonciers d'agrandissement dont 1/3 conformes à la politique professionnelle de confortation de la référence,  
15% disponibles pour la politique professionnelle départementale alimentée par les cessations aidées ou non, les prélèvements sur transferts, et les sous réalisations structurelles en vue d'une redistribution.

Avant 2008, 1/4 des chefs d'exploitations auront plus de 60 ans (soit 465 chefs), soit 1 exploitation laitière sur 3 et 25% du quota départemental, mais des réalités locales différentes selon les territoires.

### **Droits à primes**

Le nombre de droits à primes PMTVA et PBC bien que modeste (référence départementale fin 2003 de respectivement 3 514 et 20 790) a été suffisant en 2003 pour honorer l'ensemble des demandes.

## **⇒ 3 - Diversification de production et/ou d'activité**

Diminution du nombre d'exploitations laitières mais maintien des volumes de production (45% des livraisons par 20% des exploitations)

Très faible diversification de production, y compris en couronnes périurbaines, hors bovin lait.

Pourtant, amorce en 2003 d'une baisse du prix du lait après une période de croissance continue, baisse pour partie issue de la réforme laitière PAC de Juin 2003.

Augmentation du nombre de consommateurs de proximité.

Pour ceux qui diversifient, des difficultés d'intégration. Manque de structuration professionnelle jusqu'en 2002.

## **⇒ 4 - Environnement**

- Qualité de l'eau
- Mise aux normes des bâtiments d'élevage réalisée dans environ 400 exploitations (30 000 UGB)
- La plupart des locaux de fabrication fromagère sont aux normes européennes en matière d'hygiène alimentaire sauf difficultés dans le Haut-Chablais.

- Le diagnostic pollution diffuse (phosphore d'origine agricole) est réalisé sur le bassin versant du Léman, et les bonnes pratiques agricoles nécessaires découlant de ce diagnostic sont mises en œuvre.
- Un diagnostic sur le contrôle des résidus d'origine produits phytosanitaires est réalisé sur le bassin du Léman et Rhône aval.
- Fumure et épandage des engrais de ferme : les plans d'épandage ont accompagné les mises aux normes des bâtiments d'élevage. Le cahier d'enregistrement des épandages est par ailleurs obligatoire pour les contractants à la prime herbagère agri-environnementale (PHAE)
- Biodiversité-Paysage : des efforts réalisés en matière d'intégration paysagère des bâtiments
- Identification et zonage des milieux remarquables avec le partenariat des associations environnementales agréées, et définition des cahiers des charges de pratiques agricoles de ces milieux.

## ⇒ 5 -Aménagement

- Forte augmentation de la population totale en Haute-Savoie (568 833 en 1990, 631 963 en 1999) avec un habitat dispersé, des besoins toujours croissant en équipements (routes, hôpitaux, espaces loisirs,...).
- Un espace agricole qui se restreint d'environ 4 à 500 Ha /an . Une augmentation moyenne de SAU des exploitations professionnelles, sauf dans quelques secteurs fragiles en déprise où domine une agriculture « non professionnelle »(moins de 0,75 UTA et marge brute totale inférieure à 9600 €).
- Caractère périurbain de tout le département y compris en secteur montagne touristique.
- Inadaptation du foncier agricole dans la moitié Nord Est du département.
- Difficultés de circuler sur les routes avec du matériel agricole et pour les déplacements des animaux entre siège d'exploitation et parcelles de pâturage.
- Forte attente des élus vis à vis de l'agriculture en terme d'occupation de l'espace dans les secteurs en déprise.
- Conflits d'usage des espaces agricoles et naturels avec la population urbaine
- Présence fragile des exploitations agricoles de faible poids économique mais qui ont un rôle important sur l'entretien de l'espace dans les territoires difficiles.
- Conflit d'intérêt entre collectif et individuel

## ⇒ 6 - Organisation économique

**Lait** : 65 coopératives laitières dont 30 avec un atelier de transformation au 1<sup>er</sup> janvier 2005 concentration des ateliers vers 4 acheteurs.

La Coopérative des Producteurs de Reblochons Fermiers de la Vallée de Thônes, qui regroupe environ 1/4 de la production et de la mise en marché de ce produit pour une quarantaine d'adhérents.

**Viande** : des bribes d'organisation collective en viande bovine (Pie Rouge Carrefour, saveurs des pâturages, association des éleveurs...)

**Caprin** : AOC chevrotin et réflexion en cours sur SOQ pour tomme de chèvre, marchés locaux porteurs, pas d'organisation collective de mise en marché.



**Fruits** : cahier des charges CCP fruits de Savoie + IGP en lieu et place du label Savoie. Stabilité du nombre de producteurs organisés et des surfaces. L'OP regroupe (environ 350 ha et 40 adhérents) l'offre mise en marché à 60% par GIE VHS. Nombre de variétés de pommes trop important pour vente plus efficace de cette production en grande distribution.

**Légumes** : pas d'organisation collective de la mise en marché, diminution du nombre de producteurs y compris jeunes, et des surfaces de plein champ. Augmentation des surfaces sous abri.

**Ovin** : faible structuration de la filière, quelques exploitations professionnelles. Pas de structures d'abattage et commercialisation en Haute-Savoie. Le marché local existe en viande et en fromage.

**Céréales** : maintien d'environ 13 à 14 000 ha (diminution surfaces en blé), production surtout pour consommation élevages, malgré une centaine d'exploitations spécialisées. Coop Jura Mont Blanc.

**Viticulture** : 300 ha environ en 2000 dont environ 170 ha AOC ; producteurs AOC fédérés (SRVS, CIVS )

**Petits fruits**: production confidentielle. L'organisation coopérative de Machilly n'existe plus.

**Apiculture** : un GAPS (Groupement des Apiculteurs Professionnels de Savoie) à Chambéry.

**CUMA** : 45 en Haute Savoie

**Accueil à la ferme** : diminution des activités d'hébergement proportionnelle à la baisse du nombre d'exploitations dans le département (259 EA en 1988, 175 en 2000 dont 68 dans des exploitations professionnelles). Moindre diminution des activités de restauration, peu nombreuses par ailleurs : 78 EA en 1988, 67 en 2000 dont 35 chez des exploitations professionnelles.

## ⇒ 7 - Valorisation des produits

Maîtrisons-nous partout en permanence dans toutes nos productions : les bonnes pratiques de production, de fabrication, de stockage, les critères de qualité totale des produits de la production à la mise en marché, la traçabilité des produits et leur bonne identification pour reconnaissance par le consommateur ?

Des initiatives prises pour indiquer à la production des règles de production, mais ces initiatives sont laissées à la transformation pour ce qui concerne l'évolution des technologies de fabrication fromagère, ne doit-on pas s'en préoccuper ?

N'a-t-on pas davantage adapté les produits (fromages ) à la logistique de la distribution (stockage, transport) que cherché à répondre aux besoins du consommateur final ?

Souvent aucun couplage entre promotion collective et promotion par les entreprises, des différentes marques. Perte d'efficacité quant au message délivré au consommateur final ?

Quelle démarche concertée de la Profession en terme de commercialisation des produits ?

Comment optimiser à l'échelle du département le marché des fromages et raisonner globalement le plateau de fromages ?

## ⇒ 8 - Maîtrise des charges d'investissements matériels et immatériels

L'augmentation du poids des réglementations diverses y compris règles émanant de la profession choisies volontairement se traduit par des investissements obligatoires pour les exploitations :

- des investissements matériels de mises aux normes (lois sur l'eau, bien-être des animaux, sécurité de la main d'œuvre, qualité sanitaire des produits,...) et,
- des investissements immatériels (écrire ce que je fais et faire ce que j'écris, frais de contrôles interne et externe)

Constat satisfaisant que les engagements contractés dans les mises aux normes et dans la PHAE sont parmi ceux inscrits dans le référentiel national agriculture raisonnée, mais multiplication des procédures, des enregistrements, d'où nécessité de coordination.